

## UNE CONCEPTION FRANÇAISE DES RÉGIONS CROATES AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE : LA RÉCEPTION DE L'ŒUVRE DE IVAN LUČIĆ DANS SON CONTEXTE

Luc ORESKOVIC, Pariz

*Le catalogue de la bibliothèque de l'académicien français Jean Chapelain (1595–1674) mentionne sous le numéro 3852 l'ouvrage intitulé « De Regno Dalmatiae et Croatiae » de l'historien croate Ivan Lučić (1604–1679). La réception en France de cette œuvre, dans son édition de Frankfort publiée en 1666, s'inscrit dans le contexte géopolitique spécifique du Grand Siècle. Les échanges scientifiques qui animent les cercles d'érudits permettent alors une évolution des concepts géographiques et culturels sur l'identité d'un peuple situé à la périphérie de l'Europe chrétienne. Dès l'âge classique, la reconnaissance d'une existence nationale des Croates se précise par le vecteur des recensions.*

**MOT CLÉS:** *Jean Lucius-Lučić, Jean Chapelain, Académie française, Johann Heinrich Boecler, Charles du Cange, échanges scientifiques, histoire croate.*

Dans les publications françaises du XVII<sup>e</sup> siècle, la Croatie fut-elle perçue autrement que sous l'angle d'une zone frontière entre la chrétienté et l'empire ottoman ? Très peu d'éléments permettent de s'écarter de l'image d'une région d'affrontements illustrant si communément une Croatie qui s'investit entièrement dans une résistance armée face à un Islam conquérant. Mais quelques érudits français en perçurent des aspects plus complexes. À l'inverse de la prospérité du terme générique de cravate qui s'accompagne souvent d'un sens guerrier et péjoratif, notons l'occurrence très sporadique du mot Croatie quand il se rattache à un concept purement géographique, historique ou plus rarement culturel. Encore doit-on considérer les termes annexes de Dalmatie, Istrie, Liburnie et Slavonie ou Esclavonie afin d'avoir une approche plus exhaustive. Mais, concernant une frontière de catholicité, les considérations religieuses interfèrent dans cette représentation géographique. En 1666, survient la publication de l'une des œuvres de l'historien Ivan Lučić (1604–1679)

à Amsterdam, puis à Frankfort, sous le titre *De Regno Dalmatiae et Croatiae*, rapidement découverte et appréciée par des érudits français. La mise en parallèle des conceptions géopolitiques successives des régions croates, avant, pendant, et après la réception de cet ouvrage éclaire l'évolution qui se dessine dans une approche éminemment politique du concept de nation.

## I – Les superpositions géographiques

Dans quelle mesure, au XVII<sup>e</sup> siècle, la dimension politique de la Croatie fut-elle appréhendée au travers de publications spécifiques ? Le plus souvent improprement perçue comme une partie du royaume de Hongrie, la Croatie ne se voit considérée dans sa propre existence que dans peu d'ouvrages diffusés en Europe. La cartographie illustre un intérêt qui se manifeste lors de périodes précises, à l'aune d'une stratégie diplomatique ou militaire dans ces régions de frontières situées entre l'Europe catholique et la terre d'Islam, mais également situées sur les marges des possessions héréditaires du Habsbourg d'Autriche. Les cartes reflètent la superposition de termes issus d'un substrat antique et de définitions ethniques plus récentes.

Le cartographe flamand Abraham Ortelius (1527–1598), qui fut le premier à inclure dans ses atlas des cartes historiques<sup>1</sup>, présente quelques informations sur les régions croates. L'édition française de son *Théâtre de l'univers* réalisée par C. Plantin à Anvers en 1587 contient les descriptions des paysages de ces régions de confins. Un ensemble, allant de Gorizia jusqu'à l'Istrie, constitue un cadre géographique dans lequel s'inscrivent la Carniole, la marche des Wendes et le Karst (« *Gortz, Karst, Chaczeole, Carniole, Histrie et la Marche des Windiens (Slavonie)* »). Encore l'auteur ne dissimule-t-il pas son ignorance sur les caractéristiques physiques de ces contrées et leur peuplement : « *De la Marche des Windiens, Histriens et Gorintiens, il nous en faudra puis apres parler, & pourtant à présent nous n'en dirons rien. De Carniole, Karst, & Chaczeole, pour en parler à la vérité, à peine ay-ie de quoy en escrire* »<sup>2</sup>. Les villes de Zadar et de Šibenik, possessions vénitienes en Dalmatie, sont mieux connues : « *Elles sont toutes deux villes maritimes ; sur le nuage de la mer Hadriatique, & sous la puissance des Venetiens* »<sup>3</sup>. Les régions croates sont définies dans le cadre des possessions du royaume de Hongrie : « *Dessous la couronne de ce pays d'Hongrie, appartiennent aussi les païs de Slavonie, ou Windischlande, Crabate, & Dalmatie, située sur la Mer de Venise, dont l'une partie appartient aux Venetiens, & une autre au grand Turc ; tellement que le Roy d'Hongrie en tient la moindre partie. La ville capitale de ce pays de Slavonie s'appelle Zagrabia ; & du pays de Crabate, s'appelle Bigithon. Les habitans d'Hongrie parlent tous langage Scytique, & est une langue différente de toutes autres circonvoisines* »<sup>4</sup>. La confrontation entre chrétienté et Islam est le fil directeur de cette lecture géographique des confins.

---

<sup>1</sup> Abraham ORTELIUS, *Theatrum orbis terrarum*, Antverpiae, apud A. Coppenium, 1570.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 83.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les éléments de géographie physique se rapportant à l'Esclavonie ou Dalmatie sont définis dans quelques notices accessibles aux plus instruits. Retenons notamment la description qui en est faite dans le dictionnaire de Jean Nicot, le *Thresor de la langue française* publié en 1606 : (au nom Dalmace) « *Est une contrée du pays de Illyrie, c'est d'Esclavonie, laquelle vise à la mer Adriatique, et tient de l'Ouest à la Liburnie autre partie d'iceluy pays d'Esclavonie appelé Croatia, dont le peuple, selon que Florus recite, repaire la plus part du temps és forests, exerçant voleries et brigandage sur les passans, et si neantmoins est plantureuse de minieres d'or, selon Pline au livre 33. chap. 4. Aucuns appellent aujourd'huy ceste contrée de Dalmace, Esclavonie sur la mer, ou de mer, Dalmatia* »<sup>5</sup>. C'est en regard du golfe de la mer Adriatique que ces pays sont d'abord localisés. Soucieux de définir le plus fidèlement le cadre géopolitique de certains épisodes de l'épopée carolingienne, Claude Fauchet reprend en 1601, dans son livre intitulé *Fleur de la maison de Charlemaigne...*, les informations diffusées dans les atlas géographiques de son temps. Il décrit la mer qui :

« ----- vient s'engoulfrer entre l'autre coste  
d'Italie et de l'Esclavonie. Lequel bras jadis  
s'apelloit mer de dessus ou Hadriatique, à cause  
d'une ville de ce nom, assise en la coste d'Italie, et  
aujourd'huy porte le nom de Golphe De Venise,  
dautant que ceste ville est la plus puissante  
de ladite mer. Ce golphe dis-je, se trouve long  
d'environ deux cents cinquante lieues, jusques  
à ce que ladite mer ait affronté le pays de  
Frioul et la basse Lombardie, du costé de  
Padouë, Ferrare et Ravenne : - - - - - »<sup>6</sup>.

Liburnie est un nom parfois perçu comme synonyme de Croatie, suivant par exemple la précision apportée par le lexicographe Jean Nicot dans son dictionnaire publié en 1606 : « *Croace, olim Liburnia, nunc Croatia* »<sup>7</sup>. La région est traditionnellement située entre l'Istrie et la Croatie, dans l'arrière-pays de Rijeka, aux confins de la Carniole (actuelle Slovénie). Mais, difficile à cerner, elle est parfois confondue avec la Croatie littorale par analogie avec la toponymie de l'Antiquité<sup>8</sup>. Pour les Vénitiens, elle correspond au

<sup>5</sup> Jean NICOT, *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne, auquel entre autres choses sont les noms propres de marine, vénerie et faulconnerie, cy devant ramassez par Aimar Rançonnet, vivant conseiller et président des enquêtes au parlement revu et augmenté en ceste dernière impression de plus de la moitié par Jehan Nicot, vivant conseiller du roy et maistre des requêtes extraordinaires de son hôtel, avec une grammaire françoise et latine, et le recueil des vieux proverbes de la France ; ensemble le Nomenclator de Junius mis par ordre alphabétique et creu (augmenté) d'une table particulière de toutes les dictionns*, Paris, éd. David Douceur, 1606, p. 173.

<sup>6</sup> Claude FAUCHET, *Fleur de la maison de Charlemaigne, qui est la continuation des Antiquitez françoises contenant les faits de Pépin et ses successeurs, depuis l'an 751 jusques à l'an 840 ... recueillie par M. le président Fauchet*, l'éd. de Paris : J. Périer, 1601, livre 2, chapitre 15, p. 157.

<sup>7</sup> J. NICOT, op. cit., p. 167. Voir « Croace ».

<sup>8</sup> Voir, par exemple, la carte réalisée par Abraham Ortelius et publiée à Anvers en 1590, *Pannoniae, et illyrici veteris tabula ex conatibus geographis Abrahami Ortelii*, dédiée à Ludovico Haller ab Hallerstein, où la Liburnie correspond au versant maritime des monts Velebit, entre Senj et Trogir, ou bien la carte réalisée par Christopher Sgrooten et Gérard de Jode et publiée à Anvers en 1593, où la localisation de la Liburnie

secteur avoisinant l'Istrie aux abords de Lovran et Trsat<sup>9</sup>. Tant les territoires que leurs habitants sont victimes d'une identification aléatoire, résultat du chevauchement de terminologies diverses. La définition que donne des Dalmates le lexicographe Jean Nicot démontre l'amalgame des termes servant à désigner les peuples des régions croates : « *Sont les peuples de Dalmace qui sont aussi appelez Dalmaciens. On les appelle à present du titre general d'Esclavons* »<sup>10</sup>. Dès cette époque, la variété des acceptions complique la compréhension des réalités de géographie physique et humaine. Pour les contemporains, l'analyse des dimensions historique et institutionnelle de ces régions de confins en est d'autant plus malaisée.

Avec le jésuite Philippe Briet (1601–1667), qui compare fort utilement les terminologies antiques et modernes<sup>11</sup>, les régions sont plus précisément circonscrites en ensembles et sous-ensembles. L'approche de l'Illyrie antique se fait selon deux définitions, l'une stricte « *stricte sumptum* » se limitant à la Liburnia et à la Dalmatia, l'autre plus vaste « *late sumptum* » englobant la Pannonia, la Dacia, mais aussi la Noricum, la Vindelicia et la Rhaetia (que l'on situe en Germanie)<sup>12</sup>. Une carte intitulée *Pannoniae et Illyricum* situe ces espaces compris entre le Danube et la mer Adriatique. La nouvelle approche géographique de ces régions se fait dans le cadre du Grand Royaume de Hongrie « *De Magno Hungariae Regno, seu Regionibus olim Hungarico Sceptro subditis* »<sup>13</sup>. Plus confusément la Croatie (Croacia) est identifiée à la Krbava, région frontière pénétrée par les armées turques depuis l'année 1493 et, malgré les tentatives du ban Jean Corvin († 1504) de repousser les Turcs dans ce secteur et aux abords de Bihać, annexée à l'empire ottoman jusqu'en 1689 : « *Sumpsisse videtur à Corbatis populis, seu Crobatis quorum Cedrenus meminit. A Germanis Krabaten appellantur, & à Latinè loquentibus Corbavi, ut & regio Corbavia* ». Le partage du territoire entre les souverains ottoman et autrichien est précisé : « *Regitur à Turcâ per Saniacos, qui à Bosmensi Praefecto pendent. Hic quoque Praefectus Austriacus* »<sup>14</sup>. C'est la Croatie même qui est partagée : la distinction entre la Croatie autrichienne (« *Austriaca, la Croace impériale* ») et la Croatie turque (« *Turcica, la Croace turquesque* »), qui comprend notamment Bihać et la Krbava, est donc clairement énoncée<sup>15</sup>. Quant à elle, la Dalmatie est partagée entre la république de Venise (qui a acheté à la Hongrie le comté de Zadar) et les ottomans : « *comitatus Zarensis emptus ab Hungaris pertiet ad Venetos. Hi autem ex suâ ditione Dalmaticâ colligunt quotannis 50. millia Ducatorum* » et « *Turca Saniacos plures habet in urbibus munitis, qui omnes pen-*

---

recouvre celle de la Krbava (Carbavatia), ou encore la carte publiée par Petrus Bertius à Amsterdam en 1618, *Liburnia*, qui correspond aux régions côtières de Rijeka à Šibenik et à l'arrière-pays en Lika et Krbava. L'ouvrage de Ioannes Lucius, *De Regno Dalmatiae et Croatiae*, publié en 1668, restitue également une carte historique de la Liburnie.

<sup>9</sup> À cet égard, la carte publiée par Giovanni Antonio Magini à Venise en 1620, *Istria olim Iapidia*, distingue de l'Istrie la « *Parti della Liburnia* » qui commence aux environs de Fiume (Rijeka).

<sup>10</sup> J. NICOT, *op. cit.*, p. 173. Voir « *Dalmaces* ».

<sup>11</sup> Philippe BRIET, *Parallela geographiae veteris et novae* (« *Parallèles de l'ancienne et de la nouvelle géographie* ») 3 vol., cartes, Parisiis, Sumptibus Sebastiani Cramoisy et Gabrielis Cramoisy, 1648–1649.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 299.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 301.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 316.

*dent ex Bosnensi Praefecto* »<sup>16</sup>. Il est rappelé que certaines régions frontières de la Croatie impériale restent exposées aux offensives pénétrantes et à l'occupation par les Turcs : « *Segna, seu Zeng, ad mare cuius ager misere à Turcis aliàs deformatus* » et « *Petrina, ad fl. Colapim Kulp, antea dicta Assagrad, à Bassa Assano Bosniae qui eam muniit...* ».

Retenons la particularité de la Dalmatie, généralement perçue comme un prolongement de l'aire culturelle italienne dont l'influence est évidente. Les possessions vénitiennes, qui s'égrènent tout au long de la côte dalmate et des îles de l'Adriatique placées sous l'administration de podestats, justifient cette approche. Pierre Du Val (1619–1683), géographe du roi, signale dans *Le voyage et la Description d'Italie* (1656), première synthèse française à l'usage des voyageurs français en Italie réalisée sur la base de son propre voyage effectué en 1653, que la République de Venise possède entre autres provinces l'Istrie, « *Zaara & nombre d'autres places en Dalmatie* »<sup>17</sup>. Au détour de ses *Mémoires* (publiés en 1656), l'abbé Michel de Marolles (1600–1681), qui raconte comment il constitua un recueil d'images en taille-douce sur des sujets variés (plus de 70.000), ne mentionne qu'un artiste croate du XVI<sup>e</sup> siècle « *Iulio Clavio, de Croacie* », encore l'a-t-il classé dans « *six vingt volumes de Maîtres* » de l'Italie<sup>18</sup>. L'origine du célèbre graveur et miniaturiste n'est pas ignorée, mais ayant exercé son art principalement dans la péninsule italique, il s'insère dans la sphère culturelle italienne. À ces considérations essentiellement géographiques, s'ajoute l'héritage des séquences historiques dont les littérateurs ont retenu les traits marquants se rapportant à la côte dalmate.

## II – Des marges de l'empire carolingien aux confins de l'Europe chrétienne

Parmi les repères chronologiques qui émaillent les ouvrages d'histoire produits en France depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, quelques-uns se rapportent directement à la Dalmatie. Outre l'histoire des lieux saints de Lorette et Trsat qui ne peut manquer de mentionner l'escale de la Santa Casa en terre dalmate en 1291, plusieurs œuvres littéraires à la gloire de la monarchie française recensent certaines occurrences croates et dalmates reliées à des épisodes de la geste carolingienne. Compréhension et interprétation de l'histoire médiévale sont au cœur d'une réflexion sans cesse renouvelée par les auteurs de récits et de chroniques.

La rédaction puis l'enseignement des faits historiques se rapportant au règne de Charlemagne tendent à justifier, a posteriori, l'interventionnisme de la France dans plusieurs régions de l'Europe, y compris le secteur géographique de la mer Adriatique. La tradition s'entend comme une légitimation des prétentions de la monarchie française, qui se veut l'héritière de l'idée impériale carolingienne, à rechercher des obligés dans les confins de l'Europe. À cet égard, examinons l'œuvre de Claude Fauchet (1530–1602). Ce magistrat qui fut secrétaire du cardinal de Tournon († 1562), fait partie de ces historiens travaillant

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>17</sup> Pierre DUVAL, *Le voyage et la description d'Italie montrant exactement les raretez et choses remarquables qui se trouvent es provinces...* par P. Du Val, Paris : G. Glouzier, 1656, p. 21.

<sup>18</sup> Michel DE MAROLLES, *Les Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin, divisez en trois parties*, à Paris, chez Antoine de Sommaville, au Palais, en la Gallerie des Merciers, à l'Escu de France, MDCLVI, p. 155.

sur l'origine du peuple français et développant l'idée d'un sentiment national<sup>19</sup>. Dans son ouvrage intitulé *Fleur de la maison de Charlemaigne...*, publié en 1601, il expose des arguments politiques dont usera la monarchie française pour justifier ses actions diplomatiques et militaires dans les régions vénitiennes et croates durant le XVII<sup>e</sup> siècle.

« [...] D'autre costé, Henry duc de Frioul victorieux en tant de batailles gagnées sur les huns, fut semblablement tué pres Transisca, une ville de Liburnie (c'est de Frioul) en une embusche que ceux de ladite ville luy dresserent. »<sup>20</sup>.

La vengeance est un argument largement invoqué par les théoriciens d'un interventionnisme armé. En ce sens, Claude Fauchet est le précurseur des ambitions de la monarchie française telles qu'elles s'affirmeront au tournant des années 1650, après le traité de Westphalie. L'aire adriatique deviendra un terrain propice au jeu diplomatique des années 1660 puis aux manœuvres militaires de la marine au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« *Cependant Charles accompagné de Pepin roy d'Italie son fils, et d'une armée de gens choisis, partit de Mayence environ la fin d'automne et vint en Italie par Liburnie (c'est Frioul) où il fit couper la teste à aucuns habitans de Tarsatica : pour venger la mort de Henry leur duc, par eux tué : et en la place il mit Cadolac* »<sup>21</sup>.

Claude Fauchet rapporte encore la réaction des « Français » carolingiens qui sous la conduite du roi Pépin engagent une expédition punitive contre les possessions vénitiennes en Dalmatie.

« *Le Roy Pepin courroucé de l'infidelité des ducs de Venise, qui s'entendoient plus avec les grecs qu'avec les françois, s'apresta pour leur faire la guerre : et si vous croyez les nostres, mit la ville et les ducs en son obeissance: et puis envoya son armée de mer piller les ports de Dalmacie, [...]* »<sup>22</sup>.

Une politique extérieure s'esquisse sur la base des événements historiques. L'antériorité des faits peut sembler justifier l'interventionnisme de la France. Claude Fauchet développe le thème de la protection sur les populations de l'aire adriatique. Sollicitée en des termes diplomatiques, elle fut par conséquent apportée en pleine légitimité. Le précédent permettra de nouvelles initiatives au XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>19</sup> Voir notamment J. G. ESPINER-SCOTT, *Documents concernant la vie et les oeuvres de Claude Fauchet*, Paris, éd. Droz, 1938.

<sup>20</sup> Claude FAUCHET, *op. cit.*, livre 2 chapitre 7, p.119–120.

<sup>21</sup> *Ibid.*, livre 2 chapitre 8, p. 123.

<sup>22</sup> *Ibid.*, livre 2, chapitre 15, p. 156–157.

Les années qui précèdent la publication et la diffusion de l'œuvre de Ivan Lučić offrent un contexte particulièrement favorable à la découverte d'une frontière vers laquelle convergent les regards des chancelleries occidentales. En France, de 1663 à 1665, l'actualité semble justifier l'édition de plusieurs cartes géographiques consacrées au théâtre d'opération entre les forces chrétiennes et les ottomans qui se situe aux confins de la Hongrie et de la Croatie. Alors même que les offensives turques se font plus menaçantes sur les marges orientales des possessions du Habsbourg d'Autriche, un surcroît d'intérêt se manifeste dans la cartographie. En 1663, Pierre Duval est l'auteur d'une carte de la zone de confrontation entre chrétiens et musulmans, intitulée : *Les Confins des Chrestiens et des Turcs en Terre Ferme*<sup>23</sup>. La même année, Nicolas Langlois publie une carte de la région qui reprend les données restituées par le cartographe hongrois Johannes Sambucus<sup>24</sup>. Nicolas Sanson<sup>25</sup> publie en 1664 une carte qui précise les positions vénitienes en Dalmatie<sup>26</sup>, puis en 1665 une carte des pays circonvoisins dans un contexte plus large entre Pologne, Allemagne, Italie et Turquie, « *là ou ap(re)se)nt les Turcqs peuvent avoir a desmeler* »<sup>27</sup>. Les cartes de Nicolas Langlois et de Nicolas Sanson illustrent les enjeux stratégiques du moment.

Les abords de la Drave seront le théâtre des manœuvres militaires des chrétiens face aux Turcs en 1664, permettant la victoire de Saint-Gothardt en Hongrie. L'itinéraire du corps de troupes confié au comte de Coligny et dépêché par Louis XIV auprès des Impériaux suivra le cours de ce fleuve. D'une certaine manière, les événements se succéderont dans l'esprit de l'épopée carolingienne. Le parallélisme entre les Francs et les Français est une volonté politique. La portée stratégique qui émane des poèmes de Claude Fauchet ne peut manquer d'inspirer les heureux successeurs des armées franques.

*« Charles qui avoit deliberé de ne bouger d'Aix  
pour adviser aux affaires de Saxe, envoya  
Arnon archevesque de Juvavia, (c'est Vivian, et  
maintenant Saltzbourg retourné d'Italie) et le  
Roy Pepin avec une grosse armee, sur la frontiere  
orientale de Bavières : lesquels entrans*

<sup>23</sup> Pierre DUVAL, *Les Confins des Chrestiens et des Turcs en Terre Ferme. C'est a dire la Hongrie, l'Esclavonie, la Croatie et la Dalmatie* / Par P[ierre] Du Val Geographe Oridin[aire] du Roy. Avec privilège pour 20 ans. Paris. Pierre Du Val, 1663.

<sup>24</sup> Nicolas LANGLOIS, *Carte de Haute et Basse Hongrie, Transilvanie, Sclavoniae, Croatiae et Dalmatie, dessinée sur les lieux par un gentilhom(m)e hongrois*, A Paris, chez N(icolas) Langlois, rue S(aint) Jacques à la Victoire, 1663. Inspirée de la carte du hongrois Johannes Sambucus (Tirnaviensis, 1531–1584) qui faisait partie du cercle humaniste à la cour de l'archiduc Maximilien d'Autriche.

<sup>25</sup> Nicolas SANSON, géographe, né en 1600 à Abbeville, mort en 1667, enseigna la géographie au jeune roi Louis XIII et fut nommé géographe ordinaire du roi et conseiller d'État.

<sup>26</sup> Nicolas SANSON, *Carte de Dalmacie ou sont remarques les Places qui appartiennent a la Republique de Venise, a la republique de Raguse, et au grand seigneur des Turqs, tirée de divers auteurs*, par le s(ieu)r Sanson d'Abbev(ille) Geogr(aph)e ord(inai)re de sa Maj(es)te, A Paris, chez Pierre Mariette, rue S(ain)t Jacques a l'Espera(n)ce, avec privilege du Roy pour Vingt Ans, 1664.

<sup>27</sup> Nicolas SANSON, *Hongrie, Transilvanie, Esclavonie, Croatie, Bosnie, Dalmacie (et) c(etera), et partie des Pays Circonvoisins : vers la Pologne, l'Allemagne, l'Italie et c(etera) la ou ap(re)se)nt les Turcqs peuvent avoir a desmeler. Tirée des Auteurs de ces quartiers qui en ont donné quelques mémoires jusques a present. Par le S(ieu)r Sanson d'Abbeville Geogr(aph)e ord(inai)re de Sa Majeste, A Paris, chez Pierre Mariette, rue S(aint) Jacques a l'Espera(n)ce avec Privilege du Roy pour vingt ans, 1665.*

*au pays des avarrois, les chasserent et destruisent  
entierement : estandant les limites de Bavieres  
jusques à la riviere de Drave : et y mirent  
des peuplades de bavarrois et venedes : que je  
pense estre croaciens, lesquels multiplierent et  
emplirent tout le païs, jadis appartenans aux  
huns ; et qu'ils tiennent encores meslez avec les  
hungres : qui sont ceux de Hungrie »<sup>28</sup>.*

Revenons sur quelques-uns des termes employés dans ce passage consacré aux espaces reconquis sur des populations barbares. Aux abords de la Drave, les « Croaciens » semblent succéder aux Venedes ou Wendes. Claude Fauchet esquisse les vagues de peuplement en ces régions. Selon cette perspective historique, l'installation des Croates qui se substituent aux Avars ou aux Huns résulte de la politique guerrière de Charlemagne aux marges de son empire. Outre une théorie de leur filiation, le rappel d'une dette de ces peuples envers Charlemagne est suggérée.

*« Incontinent apres le noël de  
l'an huict cens six, que l'empereur  
avoit fait au palais de Thionville,  
Willard et Beat ducs de Venise,  
Paul duc, et Donat, evesque de Jadere,  
ambassadeurs des dalmates, le vindrent saluer et  
luy faire de grands presens : pour le supplier de  
prendre la protection des venitiens et des  
esclavons ».*

L'imperium carolingien regardé avec nostalgie par les Bourbons au XVII<sup>e</sup> siècle préfigure les attendus d'une diplomatie toujours plus ambitieuse. L'équilibre des grands empires est censé se jouer en ce lieu.

*« Paul remonstroit à Charlemaigne,  
que ce seroit grand honte aux françois, s'ils  
souffroient que la coste d'Esclavonnie et  
Dalmace, qui de si pres regardoit l'Italie, et qui  
estoit du partage de l'empire d'occident, demouroit  
en la puissance des grecs : car se seroit  
faire perdre aux françois la possession de la mer  
Hadriatique. Qu'il la falloit prendre avant que  
la guerre commençast entre les deux empereurs.  
Que jusques icy l'empereur avoit assez  
monstré sa patience, sur la dissimulation et  
secrette envie de Nicephore : mais si le grec le  
premier se saisissoit d'Esclavonnie, sans doute*

---

<sup>28</sup> Claude FAUCHET, *op. cit.*, livre 2, chapitre 7, p.120–121.

*les françois ne se trouveroient si forts de ce  
costé-là, quand il faudroit entrer en guerre  
ouverte* »<sup>29</sup>.

Puisque les populations vénitiennes et dalmates s'en remettent à la toute puissance de la monarchie franque, un devoir de protection échoit au successeur capétien. L'idée politique d'un droit d'ingérence devient un poncif cultivé par la diplomatie française du XVII<sup>e</sup> siècle. L'idée de l'ancienne soumission des peuples des régions vénitienne et dalmate ressurgit dans la vision historique alors en vigueur. Ainsi François Eudes de Mézeray (1610–1683), dans son *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au règne de Louis le juste* (publiée en 1685), rappelle l'initiative de « Jean Duc de Zara, & quelques autres Seigneurs de Dalmatie, chacun d'eux portant de grands presents à l'Empereur pour luy demander secours en cas que les Grecs les attaquassent. [Charlemagne semble alors exercer son autorité sur ces régions limitrophes de l'empire byzantin]. Ils arriverent à Thionville sur la fin de l'année, & là il ordonna ce qu'il luy plut touchant les Ducs & les peuples, tant de Dalmatie, que les Venitiens ; paroles qui, à mon advis, monstrent assez que la Venetie dépendoit de luy »<sup>30</sup>.

Dans un secteur de confrontation avec l'Islam, les signes d'une terre chrétienne sont affirmés. Toute une littérature rappelle l'empreinte religieuse de ces territoires de confins. Important centre de pèlerinage marial, Trsat (Tarsatica ou Transisca, dans les récits se rapportant à l'époque carolingienne) est une des rares localités de Croatie à ne pas être méconnue, puisqu'elle fut une escale de la Sainte Maison de la Vierge (en 1291), selon la tradition largement diffusée à la fin du Moyen-Âge. Peut-être parce que ses habitants se montrèrent trop peu vertueux, la Santa Casa fut déplacée par les anges jusqu'à Lorette (1294). Aussi, la spécificité de la bourgade croate de Trsat apparaît dans les éditions françaises consacrées au culte de Notre Dame de Lorette. L'œuvre de l'Italien Orazio Torsellini est déjà bien connue en France, par exemple par une édition réalisée à Rouen en 1616<sup>31</sup>. S'ajoutent les ouvrages français reprenant ce récit traditionnel de la translation miraculeuse de la Santa Casa de Palestine à Lorette, itinéraire qui passait par la Dalmatie dont quelques données géographiques et historiques sont exposées. En 1665, Nicolas de Bralion, prêtre de l'Oratoire de Paris, mentionne Trsat et les territoires de Croatie<sup>32</sup>. Dans son ouvrage publié à Paris en 1686<sup>33</sup>, le Provençal Honoré Bouche (1598–1671) restitue également la tradition du transport par les anges de la Maison de la Vierge en 1291 : « *cette sainte Chapelle fut premierement enlevée & portée par les Anges en Esclavonie, ou Dal-*

<sup>29</sup> *Ibid.*, livre 2, chapitre 12, p. 141.

<sup>30</sup> François Eudes DE MÉZERAY, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'au règne de Louis le juste...*, Paris, chez Denys Thierry, Jean Guignard, Claude Barbin, 1685, p. 431. « Charles I. Roy XXIII Liv. IX », années 804–806.

<sup>31</sup> Orazio TORSELLINI, *Lauretanae historiae libri quinque*, Rothomagi, apud T. Daré, 1616. Voir dans les pages 28–29 : « ...Nicolaus Frangipanius è primanobilitate Romana, Croatiae, Dalmatiae, Iстриae Praetor (Magnus Ban ab incolis vocabatur) regionem illam administrabat, ... ».

<sup>32</sup> Nicolas DE BRALION, *La Sainte Chapelle de Laurette ou l'histoire admirable, très exacte, et très autorisée de ce sacré Sanctuaire, par Nicolas de Bralion, Parisien, Prestre de l'Oratoire*, à Paris, chez Georges Iosse, rue St. Jacques, à la Couronne d'Espines, MDCLXV, p. 38–39.

<sup>33</sup> Honoré BOUCHÉ, *La Sainte Vierge de Laurette, ou Histoire des divers transports de la maison de la glorieuse Vierge Marie qui estoit en Nazareth : et la description des miracles et des choses merveilleses qui se trouvent en cette sainte maison*, Paris, C. Lebeau, 1686.

macie, & reposée sur une petite colline, située entre les deux villages de Tersacte & de Flumen, proche & au conspect de la mer Adriatique, ou de Venise, mer qui auparavant, à ce que l'on raconte, estoit extrêmement orageuse, & depuis par le doux aspect de la Mere de douceur, a esté merveilleusement addoucie, pour nous faire voir qu'un des principaux effets que la Reine des Anges devoit operer par son arrivée en nostre Europe, estoit la paix entre les Princes Chrestiens en ce temps-là, & une douceur & reconciliation pour nos pechez envers le Pere Eternel »<sup>34</sup>. C'est dans « nostre Europe » que s'inscrit le fait miraculeux et ses bienfaits. En définissant le contexte géographique dans lequel se situe Trsat, première étape de la translation de la Santa Casa, un inventaire de l'ensemble des peuples chrétiens de cette partie de l'Europe est établi : « Le bruit de cette nouveauté s'expand en bref par toutes les Provinces voisines, la Croacie, l'Istrie, la Dalmacie, l'Esclavonie »<sup>35</sup>.

### III – La géographie et l'histoire au service de la politique

En France, un tournant marque l'approche des régions croates lorsqu'est reçue l'œuvre de Ivan Lučić, *De Regno Dalmatiae et Croatiae*. Ce secteur n'est plus seulement considéré comme un lieu de confrontation armée entre l'Orient et l'Occident, mais trouve une forte dimension culturelle et historique, dont les preuves sont apportées. Dans son orientation, l'ouvrage de Ivan Lučić correspond à un contexte spécifique aux plans religieux et politique. Depuis lors, son intérêt a été reconnu par plusieurs études. L'œuvre est habituellement considérée comme le premier document critique de l'historiographie croate. Mais certains historiens estiment qu'elle serait partielle, prenant parti pour Venise<sup>36</sup>. Natif de Trogir (Trau), en Dalmatie vénitienne, Ivan Lučić s'est pourtant montré plutôt hostile à la République de Venise<sup>37</sup>. En réalité, son approche historique permet d'embrasser l'ensemble des territoires où vivent les Croates, une aire qui est alors partagée entre Venise, Vienne et Istanbul. Elle transcende les frontières des États au XVII<sup>e</sup> siècle. La devise de Ivan Lučić qui était « Amor patriae et veritatis » concernait sa patrie croate, alors morcelée.

### Les considérations religieuses

La tradition du père fondateur de l'écriture slavonne personnifiée par Saint-Jérôme est reprise dans les notices sur la Dalmatie. En 1648, Philippe Briet retenait déjà cette référence à Saint Jérôme concernant la Dalmatie : « Plerique literas profitentur aemuli S. Hieronymi, quem suum popularem vocant »<sup>38</sup>. À propos de l'ouvrage de Ivan Lučić, la notice du Journal des Savants explique en 1666 qu'« on y voit un petit discours où il est examiné si saint Hierosme estoit Italien ou Dalmate »<sup>39</sup>. La dimension nationale affleure encore dans

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 31–32.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>36</sup> Veljko GORTAN, Vladimir VRATOVIĆ, « Les caractéristiques fondamentales de la latinité croate », p. 7–63, *Cahiers Croates*, n° 7–10, 1998–1999, Paris, voir p. 15.

<sup>37</sup> Jacob SPON, George WHEELER, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce, et du Levant, fait aux années 1675 & 1676*, Tome premier, La Haye, chez Rutgert Alberts, 1724, p. 56.

<sup>38</sup> Philippe BRIET, *op. cit.*, p. 302.

<sup>39</sup> *Journal des sçavants*, 1666, du lundy 12 avril MDCLXVI par le sieur G. P., p. 178.

cette problématique qui tient à cœur des Croates puisque la tradition veut que ce docteur de l'Église (vers 340–420), pourtant antérieur à la présence des Croates en Dalmatie, soit le fondateur de leur écriture glagolitique, dite de Saint Jérôme (*littera Hieronymiana*), et le traducteur de la Bible en leur langue. Le contexte des orientations missionnaires de l'Église catholique doit être évoqué. Les institutions romaines ont pesé dans la définition moderne des territoires de l'Illyrie. Ces considérations étaient connues de Ivan Lučić, qui réalisa la majeure partie de sa formation à Rome et y mourut<sup>40</sup>. Dans la ville éternelle, il exerça des responsabilités au sein de la congrégation Saint-Jérôme des Illyriens, institution canoniale qui apportait un soutien au catholicisme dans les territoires croates et dalmates.

La définition apportée au terme d'Illyrie prend un sens géographique qui s'articule donc en fonction des priorités linguistiques de la stratégie missionnaire initiée par Rome. À l'évidence, la conception défendue par le Saint-Siège et la congrégation de la Propaganda Fide induit un soutien du catholicisme face à l'Islam et l'orthodoxie. Selon un mémoire élaboré par les jésuites au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le pape Grégoire XIII (pape de 1572 à 1585) considérait la « nation illyrienne » dans son étendue la plus vaste, comprenant les royaumes de Bulgarie, Macédoine, Serbie, Bosnie, Slavonie, Croatie et Dalmatie<sup>41</sup>. L'idéal d'une langue slave qui pourrait être comprise par l'ensemble des peuples de la région orientale de l'Europe conduisit la Propaganda à entretenir la confusion sur la nature véritable de la langue dite « illyrienne ». Le rôle de la Congregatio de Propaganda Fide dont les orientations en faveur de la recherche d'une *lingua litteralis* applicable aux Slaves de religion catholique de l'Istrie à la Bosnie orientale<sup>42</sup> déboucha en effet sur le choix d'une forme de langue slave que l'on croyait être la plus ancienne « lingua illyrica antiqua » (parfois qualifiée de rédaction russe de la littérature croate en glagolitique). La nécessité était apparue de préparer une nouvelle édition du missel glagolitique. Ce missel romain en idiome slavon fut l'œuvre du franciscain Raphaël Levaković en 1631. Mais il abandonna la rédaction croate traditionnelle pour adopter une langue théoriquement commune à tous les Slaves<sup>43</sup>. À cette époque, le Saint Siège favorisa donc la publication de livres liturgiques en paléoslave dans l'espoir d'attirer par ce moyen les Slaves orientaux dans l'union avec l'Église romaine<sup>44</sup>. Beaucoup croyaient que cette langue pouvait être utilisée non seulement dans la liturgie, mais également dans beaucoup de pays limitrophes, comme la Slovénie, et même des pays plus éloignés comme la Pologne, la Bohême, la Moravie, la Thrace, la Lusace et la Moscovie. Il s'avère que les expressi-

<sup>40</sup> Inhumé dans l'église Saint Jérôme des Croates à Rome. Sa pierre tombale porte l'inscription suivante : ILLYRICAE NATIONIS IN URBE PRAESIDIBUS / JOANNI LUCIO NOBILI TRAGURIENSI / QUI DALMATIAE CROATIAE PATRIAMQ. HISTORIAM / ILLUSTRAVIT ET CONSCRIPSIT / OB III ID JAN MDCLXXIX

<sup>41</sup> Archives de la Société de Jésus (ARSI), Ven. 107 II, f° 400r. « La S.ta memoria di Gregorio XIII considerata l'ampiezza della Nazione Illirica quale parlandodi quella, che abita di qua dal Danubio forma sette grandi, e già felici Regni di Bulgaria, Macedonia, Servia, Bosna, Slavonia, Croatia, e Dalmatia... »

<sup>42</sup> Elizabeth VON ERDMANN-PANDŽIĆ, « Les livres d'église croates et l'élaboration de la langue croate », p. 45–70, *Cahiers Croates*, n° 7–10, 1998–1999, Paris, voir p. 54–55.

<sup>43</sup> J. BURIC, « Libri croati publicati a cura della S.C. di Propaganda Fide », dans *Compendio di storia della sacra congregazione per l'evangelizzazione di popoli. O« De propaganda fide », 1622–1972*, Rom – Freiburg – Wien, Herder, Vol. II, chapitre XVI, p. 829.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 828.

ons« illirico »,« slavo »,« slavnico »,« schiavone » furent utilisées comme synonymes de la langue« croate vivante »<sup>45</sup>.

Concernant la terminologie d'Illyrie, les enjeux sont sensiblement différents pour les clercs croates de Dalmatie et de Croatie proprement dite. Révélatrice est l'affaire concernant la définition des pays illyriens au sujet des candidatures recevables à la dignité et fonction de chanoine de l'église Saint Jérôme des Illyriens à Rome<sup>46</sup>. En 1652, la question se pose de savoir si un candidat slovène peut accéder à ce bénéfice. Le débat porte sur la nature de la langue slovène : est-ce une langue« illyrienne » ? À cet égard, les ecclésiastiques eurent des hésitations. Au début de cette polémique le religieux Juraj Križanić et son ami Jeronim Pastrić prétendaient que les Slovènes n'appartenaient pas aux pays illyriens. Puis Križanić changea d'opinion en estimant qu'ils devaient être inclus dans l'Illyrie. Finalement, le tribunal de la Rote, au Saint-Siège, devant lequel l'affaire fut portée, trancha en 1656 en faveur d'une délimitation des pays illyriens excluant la Carniole (ou Slovénie). Désormais étaient clairement définis comme pays illyriens appelés à former des prétentions aux sièges canoniaux de l'église Saint Jérôme les seules Croatie, Slavonie, Dalmatie et Bosnie<sup>47</sup>. À Rome depuis 1654, Ivan Lučić a suivi de près les polémiques qui agitaient la congrégation (ou confrérie) Saint Jérôme. Dans sa réunion du 15 mars 1659, la congrégation lui demanda de préparer une carte des provinces illyriennes, qui serait en accord avec la sentence de la Sainte Rote, afin de déterminer les ayant droits au sièges canoniaux. Le travail fut réalisé par le dessinateur cartographe italien Buffalini suivant les conseils de l'abbé Stéphane Gradi [Stjepan Gradić] († 1683), président de la confrérie Saint Jérôme et gardien de la bibliothèque vaticane, et de son ami Ivan Lučić dont la part d'influence doit être évoquée<sup>48</sup>. Pour l'historien croate, le terme Illyrie se rapportait à un ensemble de territoires regroupant la Dalmatie, la Croatie, la Slavonie et la Bosnie. Mais le tracé des frontières serait inspiré d'une conception italienne. Cette carte est reproduite dans son *De Regno Dalmatiae et Croatiae*. Elle reflète la situation des frontières entre terres chrétiennes et empire ottoman. Dans son œuvre, Ivan Lučić rejette l'idée selon laquelle les Croates et les autres Slaves de ces régions auraient leurs racines parmi les anciens Illyriens. Toutefois il accepte la terminologie antique des lieux géographiques. À l'opposé de la conception de Juraj Križanić, considéré comme un des pères du panslavisme, d'une grande Illyrie où le pays slovène trouverait sa place, Ivan Lučić adopte le concept d'Illyrie étroite contribuant ainsi à l'apaisement des tensions. En cela, il s'accorde avec la présentation de l'Illyrie par le jésuite Philippe Briet (1649) en« *stricte sumptum* » limitée à la Liburnia et à la Dalmatia, s'imbriquant dans un ensemble« illyrien » plus vaste« *late sumptum* ». Mais surtout, le concept présenté par Ivan Lučić correspond aux projets politiques du ban de Croatie Pierre Zrinski, avec lequel il entretint une correspondance.

---

<sup>45</sup> Idem.

<sup>46</sup> M. MARKOVIĆ, « Doprinos Jurja Križanića i njegovih suvremenika geografskom poznavanju ilirskih zemalja (contribution de Georges Krizanic et de ses contemporains aux connaissances géographiques des pays illyriques) », dans *Znanstveni skup u povodu 300. obljetnice smrti Jurja Križanića (1683–1983) – Radovi o životu i djelu Jurja Križanića*, Radovi o životu i djelu Jurja Križanića, svezak 4, Zbornik Radova, II. dio., Jugoslavenska akademija znanosti i umjetnosti u Zagrebu, Zagreb, 1986, p. 241.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Ljudevit Anton MARAČIĆ, *Malo čudo hrvatsko, Hrvatski tragovi u Vječnom Gradu*, Zagreb, 2001, p. 127. Ivan Lučić fut choisi comme vice-président de la confrérie en 1662, puis désigné président en 1663.

## Le réseau des échanges scientifiques

De manière opportune, le goût pour les antiquités classiques qui anime le XVII<sup>e</sup> siècle a favorisé les relations entre Ivan Lučić et d'autres érudits en Europe et notamment en France. Ainsi, lors de ses recherches sur les monuments antiques et les divers éléments historiques en Dalmatie, Ivan Lučić redécouvrit en 1663, dans la bibliothèque d'un notable de la ville dalmate de Trogir, un manuscrit restituant une œuvre de l'écrivain latin Pétrone († 66). Cette version du *Satyricon*, plus complète que celles qui avaient été publiées jusqu'alors, avait d'abord été imprimée à Padoue en 1662 ou 1664 sur l'initiative de Marinus Statilius, également natif de Trogir. Connaissant la valeur de ce texte, Ivan Lučić obtint du légat de Venise auprès du Saint-Siège que le manuscrit fut envoyé à Rome pour y être examiné. Tandis que Thomas Reinesius († 1667), conseiller de l'électeur de Saxe et pensionné par Louis XIV, en donnait une édition à Leipzig en 1666 qu'il dédia à Colbert, puissant ministre du roi de France, de son côté Ivan Lučić en transmettait une copie aux frères Guillaume et Pierre Blaeu qui l'imprimèrent à Amsterdam en 1668 et 1669<sup>49</sup>. Un premier envoi de Ivan Lučić avait été détourné vers Paris. Jean Mentel fit publier en 1664 puis en 1665 des éditions parisiennes reproduisant celle de Padoue<sup>50</sup>. Il semble que le comte de Bussy-Rabutin s'en inspira fortement dans son *Histoire amoureuse des Gaules*. En 1666, le texte redécouvert fait alors l'objet d'un vif débat quant à son origine.

La transmission du texte de Pétrone ouvrait un champ d'investigation incluant les rivages dalmates. Ivan Lučić se trouve donc entraîné dans une polémique scientifique qui lui confère la notoriété. Son œuvre d'historien serait appréciée en fonction de sa découverte philologique. En quelque sorte, la révélation d'une nouvelle version du *Satyricon* fut le motif ou le vecteur d'une rencontre entre un érudit dalmate et ses homologues occidentaux. Ivan Lučić, soutenu par l'abbé Gradi natif de Raguse (Dubrovnik) et conservateur de la bibliothèque du Vatican, défendait son authenticité. Hostiles à Lučić, l'orientaliste Johann Christoph Wagenseil (1633–1705), de Nuremberg, et l'historien et philologue parisien Adrien de Valois (1607–1692) publièrent leur critique en 1665 à Paris. L'année suivante, sous le pseudonyme de Statilius de Trau, le médecin Pierre Petit (1617–1687), de l'académie des *Ricovrati* de Padoue, et l'un des sept membres de la pléiade latine de Paris, réfuta Adrien de Valois et Wagenseil<sup>51</sup>. Pour mieux se prévaloir de l'expérience et de la sagesse, Adrien de Valois tenta de jeter le discrédit sur Statilius en le qualifiant de « jeune homme »<sup>52</sup>. La joute qui anima les détracteurs et leurs adversaires motiva une mission exploratoire de l'antiquaire et voyageur

<sup>49</sup> Théodore PÉTREQUIN, « Découverte d'un manuscrit de Pétrone à Trau, en 1663. Épisode de l'histoire littéraire de Lyon au XVII<sup>e</sup> siècle. », p. 417–431 in *Revue du Lyonnais. Esquisses physiques, morales, et historiques*, tome second, Lyon, Imprimerie de L. Boitel, 1835, note 2 p. 427–428.

<sup>50</sup> Joseph Éléonor PÉTREQUIN, « Nouvelles recherches historiques et critiques sur Pétrone et sur les découvertes successives des principaux manuscrits du *Satyricon* », p. 1–188 in *Mémoires de l'académie impériale des sciences, belles-lettres & arts de Lyon*, classe des Lettres, tome treizième, Paris, Durand, Lyon, Palud, 1866–68, p. 67.

<sup>51</sup> Théodore PÉTREQUIN, « Découverte d'un manuscrit de Pétrone à Trau, en 1663. Épisode de l'histoire littéraire de Lyon au XVII<sup>e</sup> siècle. », p. 417–431 in *Revue du Lyonnais. Esquisses physiques, morales, et historiques*, tome second, Lyon, Imprimerie de L. Boitel, 1835, p. 423–424 : « *Responsio ad dissertationes de Traguriani Petronii fragmento*, Paris, 1666, in-8°. ».

<sup>52</sup> Cette méthode de dénigrement est signalée et dénoncée par Jacob Spon. Le conflit des générations est aussi celui des écoles historiques.

lyonnais Jacob Spon (1647–1685). Lors de son voyage à Trogir en 1675, il pourra vérifier le caractère ancien du document manuscrit<sup>53</sup>. Dès 1677, Adrien de Valois se montrera plus favorable dans la préface du Pétrone publié à Paris<sup>54</sup>. Ramené à Rome par Laurent Stalius, le manuscrit sera acheminé à Paris par les soins de l'abbé de Louvois pour être finalement déposé dans la bibliothèque du roi de France en 1703<sup>55</sup>. En France, la valeur des écrivains de l'Antiquité sera bientôt au cœur de la querelle des Anciens et des Modernes.

## Les enjeux politiques

Quel sens donner à l'histoire du royaume de Croatie et de Dalmatie produite par un érudit installé à Rome, mais qui cultive son attachement à la mère patrie ? La portée politique de cette publication est manifeste, à l'heure où le ban (vice-roi) de Croatie Pierre Zrinski (ban de 1665 à 1670) s'affirme comme un adversaire des Habsbourg dont la couronne de Hongrie-Croatie est vacillante. Les négociations secrètes du ban croate avec les diplomates du Roi-Soleil, entre 1664 et 1669, vont-elles conduire à l'éviction du Habsbourg ? Parmi les intentions que l'on prête à Pierre Zrinski, figure le projet de restaurer la Hongrie-Croatie dans une souveraineté entière, et même la volonté de constituer une Croatie indépendante. La diplomatie secrète qui exista entre la Couronne de France et les magnats croates entre 1664 et 1670 doit être rappelée. Dès septembre 1664, la comtesse Anne-Catherine Zrinski-Frankopan († 1673), épouse de Pierre Zrinski et belle-sœur du ban de Croatie Nicolas Zrinski († 1664), se déplace à Venise où elle rencontre l'évêque Pierre de Bonzi, ambassadeur de Louis XIV près la république de Venise. Elle lui présente l'importance des « États » de son époux en Croatie, dotés d'un port de mer, Buccari (Bakar) « capable de contenir une armée » et permettant de faire parvenir en Italie « sans avoir besoin de demander le passage à aucun Prince, des troupes de Croatie et de Hongrie » quand le roi de France « en aura besoin ». Les comtes Zrinski sont réputés « souverains » dans leurs possessions<sup>56</sup>. En septembre 1666, le chevalier de Grémonville, ambassadeur français à la Cour de Vienne, transmet à Louis XIV les propositions du comte Pierre Zrinski afin de soutenir les projets des nobles hongrois et croates, les Mécontents hostiles à l'empereur Léopold Ier de Habsbourg. Le plan d'insurrection reposerait sur le soutien français. Le comte Pierre Zrinski demande notamment que le roi de France fasse débarquer sur les côtes « de Croatie, un petit corps d'environ 2.000 hommes (sous le commandement d') un maréchal de camp, quelques petites pièces d'artillerie, des canoniers (sic), des ingénieurs, avec de l'argent » et des armes pour 10.000 hommes, « arquebuses et pistolets »<sup>57</sup>. La

---

<sup>53</sup> Margaret DALY DAVIS (herausgegeben und kommentiert von), *Jacob Spons »Archaeologia« : Eine Systematik für die Antikenforschung*, Fontes 38, E-Quellen und Dokumente zur Kunst 1350–1750, <http://archiv.ub.uni-heidelberg.de/artdok/volltexte/2009/790/>, p. 15.

<sup>54</sup> *Journal des Sçavants*, XXXIV, du lundi 27 août 1703, « Fragment de Pétrone trouvé à Traou en Dalmatie en l'année 1663 & mis dans la Bibliothèque du Roy en 1703 », p. 894.

<sup>55</sup> Théodore PÉTREQUIN, *op. cit.*, p. 426 et note 2 p. 428. Voir surtout *Journal des Sçavants*, XXXIV, du lundi 27 août 1703, « Fragment de Pétrone trouvé à Traou en Dalmatie en l'année 1663 & mis dans la Bibliothèque du Roy en 1703 », p. 895. Manuscrit référencé sous le numéro 7989.

<sup>56</sup> Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Correspondance Diplomatique, Venise 85, f° 122, 13 septembre 1664.

<sup>57</sup> *Ibid.*, Hongrie 2, f° 104, 9 septembre 1666.

notion d'un État qui se veut souverain apparaît déjà dans ces tractations. Les révélations apportées par le chevalier de Grémonville en avril 1670, alors que le soulèvement a échoué en Croatie, confirment les intentions du ban de Croatie. Pierre Zrinski a cherché à obtenir de l'empereur un« *accommodement* ». Il aurait demandé à être déclaré prince en Croatie, néanmoins« *dans la dépendance de l'empereur* ». Le rang d'un prince quasi souverain est recherché. Cette prétention excessive sera rejetée<sup>58</sup>. Mais ce statut pourrait aisément être comparé à celui d'un prince du Saint-Empire, le contexte et les spécificités germaniques étant bien connues des magnats croates. Pierre Zrinski se déplaça à plusieurs reprises à Ratisbonne lors des réunions de la Diète. De plus, son cousin éloigné Johann Šubić Perański avait sur sa recommandation été reçu en 1660 à la cour de Saxe, où il exerçait depuis de hautes charges auprès de l'électeur Johann-Georg II. En Croatie, le concept étatique était déjà incarné par les institutions du Sabor (assemblée des représentants des ordres du royaume tri-unitaire de Dalmatie-Croatie-Slavonie, en réalité limité au seules Croatie et Slavonie, puisque la Dalmatie relevait de la république de Venise) et du ban (vice-roi) dont la charge était détenue alors par Pierre Zrinski, complété par une administration propre à la Croatie (hormis en Croatie militaire). Il ne restait plus qu'à s'affranchir de la tutelle politique du Habsbourg d'Autriche, roi en titre. Selon Grémonville, au cours des années 1667–1668, pendant la maladie de l'empereur et roi Léopold Ier et dans l'hypothèse de son décès, le ban de Croatie avait même convenu un arrangement dans ce sens avec la république de Venise. La Sérénissime l'aiderait à se déclarer prince de la Croatie sous sa protection« avec la jonction des places de Trieste et de plusieurs autres qui confinent à cet Estat là »<sup>59</sup>. À n'en pas douter, le projet politique de Pierre Zrinski transparaît déjà dans la cartographie proposée en 1666 par Ioannes Lucius<sup>60</sup>. Logiquement, les développements qui affectent la Croatie en 1670 captent l'attention de la diplomatie française. La cartographie réalisée en France s'en fait également l'écho : Nicolas Sanson publie alors une carte sur la partie méridionale de la Hongrie<sup>61</sup>.

L'œuvre de Ioannes Lucius s'inscrit dans une politique qui exalte la nation croate. La carte *Illyricum Hodiernum* de Johannes Blaeu qu'elle contient est une affirmation de la réalité du statut juridique spécifique des territoires croates. La carte recouvre d'abord les territoires slaves, ne faisant figurer qu'une parcelle de la« *ungariae pars* », au-delà de la Drave. En regard des cartes supra-régionales réalisées en France de 1663 à 1665 par Pierre Duval, Nicolas Langlois et Nicolas Sanson, ce cadrage est certes restrictif et novateur. La Croatie est considérée à elle seule, découplée de la Hongrie. Mais cette carte de Blaeu sous-tend également les prétentions du premier des Croates vis-à-vis du monarque autrichien, souverain en titre de ces mêmes territoires. Fait significatif, dans le cartouche au bas de la carte, une dédicace en l'honneur de Pierre Zrinski, ban (vice-roi) des royaumes de Croatie,

<sup>58</sup> *Ibid.*, Autriche 36, f° 296–297, 17 avril 1670.

<sup>59</sup> *Ibid.*, Autriche 36, f° 316, 27 avril 1670.

<sup>60</sup> Voir par exemple sur le contexte, Miroslav KURELAC,« *Illyricum hodiernum*« Ivana Lučića i ban Petar Zrinjski », *Zbornik Historijskog instituta Jugoslavenske akademije znanosti i umjetnosti JAZU*, vol. 6, Zagreb, 1969, pp. 143–154, et, du même,« *Lučićev autograf djela »De regno Dalmatiae et Croatiae« u Vatikanskoj biblioteci i drugi novootkriveni Lučićevi rukopisi* », *ibid.*, pp. 155–168. Voir enfin Miroslav KURELAC, *Ivan Lučić Lucius, otac hrvatske historiografije*, Školska knjiga, Zagreb, 1994.

<sup>61</sup> Nicolas SANSON, *Partie Meridionale du R(oyaume) de Hongrie tirée de divers Auteurs par le S(ieur) Sanson d'Abb(eyville) Geog(raphe) de Sa Maj(esté)*, Paris, vers 1670.

Dalmatie et Slavonie<sup>62</sup>, fait précéder la dignité de vice-roi et les titres patrimoniaux, les charges auprès de l'empereur étant reléguées à la fin de la titulature<sup>63</sup>. De plus, en restituant une généalogie des comtes Zrinski qui souligne l'extraction noble et « nationale » des Šubić de Zerín, l'historien Ivan Lučić préparait vraisemblablement les esprits<sup>64</sup>. Cette généalogie sera restituée par Charles du Cange (1610–1688) dans son *Historia Byzantina* publiée en 1680<sup>65</sup>. Remarquons que Du Cange termine ce chapitre consacré aux souverains du royaume de Croatie par une description des armoiries croates : « *eschiqueté d'argent et de gueules de 20 pièces* »<sup>66</sup> se rapprochant de la représentation adoptée par Johannes Blaeu dans la carte *Illyricum hodiernum* de 1666.

### Une œuvre croate reçue en France

L'ouvrage de Ivan Lučić publié à Amsterdam et à Frankfort en 1666, intitulé « *De Regno Dalmatiae et Croatiae* »<sup>67</sup>, fut reçu en France à la faveur des liens noués sous l'égide de Colbert par le poète et académicien Jean Chapelain (1595–1674) avec des écrivains et érudits européens<sup>68</sup>. Ce livre fut ainsi signalé à l'académicien par Jean Henri Boecler (Johann Heinrich Boecler, 1611–1672), « *premier professeur d'histoire à l'académie de Strasbourg* » et pensionné du roi de France. L'accueil de l'ouvrage fut-il favorable ? S'en remettant à l'appréciation de Boeclerus, Chapelain lui fit part de son intention de l'acquérir : « *Je n'avois point ouy parler de ce Joannes Lucius ni de la Description de la Croatie et de la Dalmatie. L'ouvrage ayant vostre suffrage, je ne le rencontreray point à vendre que je ne le prenne et je vous rends grâces de me l'avoir indiqué* »<sup>69</sup>. La renommée du savant croate parmi les lettrés

<sup>62</sup> Johannes BLAEU, *Illyricum hodiernum, quod scriptores communiter Sclavoniam, Itali Schiavoniam nuncupare solent, in Dalmatiam, Croatiam, Bosnam, et Slavoniam distinguitur. Sed cum ejus majorem partem Turcae obtineant, in Praefecturas eorum more Sanzacatus dictas divisum est, reliquum autem Veneti, Ungari, et Ragusini tenent. Sanzacatus sunt Bosna, Residentia Bassae, Poxega, Cernik, Bihak, Lika et Carbava, Clissa, Herzegowina*. Avec avec les armoiries de Bosnie, Dalmatie, Slavonie et Croatie (52 cm X 44 cm). Citée par Anka PANDŽIĆ, *Pet stoljeća zemljopisnih karata Hrvatske, izložba povijesnog muzeja Hrvatske, Muzej za umjetnost i obrt, Listopad-Studen 1988*, Zagreb.

<sup>63</sup> « Ill.mo et Excele.mo Domino D.no Petro Comiti Perpetuo De Zrin, regnor. Dalmatiae, Croatiae & Sclavoniae Bano, Bano hereditario Maritimo, Praesidi Legradensis et peninsulae Marakoz hereditario Capiteneo et D.no Comiti Hereditario de Lycâ, Odoriâ, Corbaviâ, Almiso, Clissîâ, Scardonâ, Ostrovizzâ, Breberio, etc. Argentisodinarum in Gosdansio et Kothanizzâ Libero Domino Sacrae Caesareae Majest. Consiliario et Camerario ».

<sup>64</sup> Ioannis LUCII Dalmatini, *De Regno Dalmatiae et Croatiae*, Amsterlaedami, apud Joannem Blaeu, MDCLXVI, p. 270–271, Comites Breberiensis de genere Subich.

<sup>65</sup> Charles DU FRESNE, sieur DU CANGE, *Historia Byzantina duplici commentario illustrata*, Lutetiae, apud Ludovicum Billaine, 1680, p. 304.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 304.

<sup>67</sup> Ioannis Lucii Dalmatini, *De Regno Dalmatiae et Croatiae*, Amsterlaedami, apud Joannem Blaeu, MDCLXVI. Autres éditions : Francofurti, 1666 ; Amstelodami, 1668.

<sup>68</sup> Colbert avait demandé à Jean Chapelain, en 1662, une liste des savants français et étrangers susceptibles de recevoir des gratifications de Louis XIV. Ce sont soixante savants qui furent ainsi gratifiés par le roi, dont quinze étrangers et quarante-cinq français.

<sup>69</sup> Bibliothèque Nationale de France, Manuscrits, fonds français, nouvelles acquisitions, n° 1888 – 550, 1664–1668, f° 132 / Chapelain à Boeclerus. Voir également une mention partielle dans *Lettres de Jean Chapelain de l'Académie française*, publiées par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut et du ministre de l'Instruction publique, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCLXXXIII, 1880–1883. Tome second, 2 janvier 1659–20 décembre 1672, p. 420, note 1.

se vérifie auprès d'un protégé du père De La Chaise, jésuite confesseur du roi. En effet, Jacob Spon, qui fut lui-même en relation avec le professeur Boecler auprès duquel il étudia la littérature antique à Strasbourg en 1662–1664<sup>70</sup>, manifesta la plus grande estime pour Ivan Lučić qu'il rencontra à Rome. En 1675, le voyageur français fut même hébergé à Trogir dans la demeure désertée par le Dalmate depuis de longues années<sup>71</sup>.

L'attention portée par Jean Chapelain à l'ouvrage de l'auteur croate se traduit par un compte rendu favorable publié dans le *Journal des Sçavans*<sup>72</sup>. La notice indique que l'édition de l'ouvrage, datée de 1666, se trouve chez Fr[édéric] Léonard à Paris. Mesurons le cheminement d'une œuvre rare sur un thème peu commun. La recension admet que des lacunes caractérisent la connaissance de ce pays croate si lointain. Mais les premières lignes soulignent l'originalité d'une telle œuvre consacrée à un pays méconnu : « *Comme il n'y avoit point encore d'Histoire particulière de Dalmatie, & de Croatie, il ne faut pas douter que celle-cy ne soit pas tres bien receuë* ». La valeur de l'ouvrage tiendrait-elle davantage au caractère unique de la publication qu'à la qualité de son contenu ? Malgré le satisfecit donné par Boeclerus, l'absence d'éléments de comparaison sur un tel sujet aurait autorisé les réserves d'usage. L'esprit critique que manifeste l'historien croate est toutefois apprécié : « *il mesle au recit de toutes ces choses une sçavante Critique pour faire voir les fautes de ceux qui ont dit quelque chose de cette Histoire avant luy* ». Subordonnée à l'analyse scientifique, l'œuvre de Lučić se devait de recevoir un accueil bienveillant.

Le rapport des influences géopolitiques qui interfèrent sur le territoire croate apparaît dans la présentation historique publiée par Ivan Lučić. Cette dimension est clairement perçue dans la notice du *Journal des Sçavans* : « *Après cela cét Autheur décrit les guerres qui ont esté entre les Rois de Hongrie, les Venitiens, & les autres princes qui ont eu quelque pretention sur ce pays* ». La Croatie appartient donc implicitement à ce monde civilisé, à cette Europe toujours menacée à l'heure des grandes offensives turques du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles. Le souvenir de la bataille de Saint-Gothardt (1664) est toujours vivant. En quelque sorte, la notice s'inscrit dans l'actualité. En France, depuis quelques années déjà, les nouvelles parvenues de Vienne et de Venise au bureau d'adresse et présentées régulièrement dans les gazettes, restituent les épisodes héroïques de la confrontation entre l'Europe chrétienne et l'Islam ottoman et entretiennent un esprit de croisade. Les exploits guerriers des comtes Nicolas et Pierre Zrinski y sont souvent relatés<sup>73</sup>. Sensible aux détails exposés dans le livre de Ivan Lučić, le rédacteur de la notice du *Journal des Savants* s'épanche sur les vicissitudes éprouvées par la Dalmatie. Une fatalité semble peser sur ce

<sup>70</sup> Margaret DALY DAVIS (herausgegeben und kommentiert von), *Jacob Spons »Archaeologia« : Eine Systematik für die Antikenforschung*, Fontes 38, E-Quellen und Dokumente zur Kunst 1350–1750, <http://archiv.ub.uni-heidelberg.de/artdok/volltexte/2009/790/>, p. 40.

<sup>71</sup> Jacob SPON, George WHEELER, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce, et du Levant, fait aux années 1675 & 1676*, Tome premier, La Haye, chez Rutger Alberts, 1724, p. 56.

<sup>72</sup> *Journal des sçavants*, 1666, pp. 177–178. Notice référencée « Histoire de Dalmatie & de Croatie, par Lucius » dans la table des journaux de l'année 1666.

<sup>73</sup> Voir par exemple *Recueil des Gazettes, Nouvelles ordinaires et extraordinaires, Relations et récits...* de l'année 1660. n° 37, p. 281, De Venise le 28 février 1660 ; n° 54, p. 414, De Venise le 10 avril 1660, les comtes Serin sont mentionnés dans le n° 93, p. 713, De Vienne le 9 juillet 1660 ; n° 96, p. 762, De Vienne le 23 juillet 1660 ; n° 98, p. 771–772, ordinaire du 28 août 1660, De Vienne le 30 juillet 1660 ; n° 109, p. 854, De Grats en Stirie le 18 août 1660.

pays qui depuis le temps des Romains a subi« diverses invasions des Barbares qui y ont exercé plus de cruauté qu'en aucun autre lieu du monde ». Mais, outre les ruines de ces temps antiques, c'est bien l'idée politique d'un royaume qui est exhumée :« On trouvera encore dans ce livre l'Histoire du Royaume d'Esclavonie, & celle de la ville de Salone, autrefois capitale de Dalmatie, mais aujourd'huy tellement ruinée, qu'il n'en reste aucun vestige ». Jacob Spon pourra écrire en 1675 de Jean Lucius que« Sa patrie lui est obligée de l'avoir tirée des ténèbres de l'Antiquité, par l'histoire qu'il en a faite »<sup>74</sup>.

Plus encore, Ivan Lučić initie une véritable pédagogie au profit de ses lecteurs en Europe. La notice du *Journal des Savants* rapporte que :« de plus, il y a à la fin de ce livre quantité de pièces historiques très curieuses »<sup>75</sup>. En soulignant les attraits d'une culture pluriséculaire, l'historien croate parvient à ennoblir l'image de sa patrie et favorise les recherches qui ressortissent au domaine de la philologie. Considérons l'influence que put avoir l'œuvre de Lučić sur les études entreprises après coup au sujet de l'histoire croate. En France, lorsqu'il rédige le chapitre intitulé« *Reges Dalmatiae et Croatiae* », de son *Historia Byzantina*<sup>76</sup>, Charles du Fresne, sieur du Cange reprend fréquemment les informations délivrées par l'historien croate. Dans cette suite de notices sur les souverains de la Croatie médiévale, Joannes Lucius fait l'objet de plus d'une quarantaine des 105 notes infra-paginales contenues dans ce chapitre. Ce seul rapport démontre l'importance de l'information enfin accessible à l'érudit français qui n'aurait pu se satisfaire des quelques références aux chroniques vénitiennes de Andrea Dandolo<sup>77</sup>, pour 13 occurrences, ou à celles de Thomas archidiacre de Split<sup>78</sup>, pour 9 occurrences. Dans le même chapitre, Charles Du Cange rappelle que, selon les annales de l'histoire des Francs, l'influence de Charlemagne atteignit les régions dalmates :« *Sub altero vero Regum Stemmata complura in Dalmatiae maritimis occupasse oppida eosdem Francos in iisdem Annalibus nostris legimus* » et explique plus précisément que des envoyés vénitiens et dalmates furent reçus par l'empereur des Francs :« *Narant quippe Carolum M. sub an DCCCVI excepisse in Theodonis villae Palatio Villericum & Beatum Venetorum Duces, Paulum Jaderensem Ducem, & Donatum ejusdem urbis Episcopum, Dalmatarum legatos...* »<sup>79</sup>. Le lien entre histoire française et histoire croate est acté selon le croisement des sources.

La découverte de l'œuvre de Ivan Lučić apparaît comme une parenthèse, voire une exception, au cours d'un moment privilégié, dans une série de témoignages souvent superficiels sur des territoires croates considérés comme accessoires dans une vision plus régionale. Par la suite, si la Dalmatie reste un sujet d'attention, les questions se rapportant à la nation croate sont éludées. Rétrospectivement, mais également en reflet d'une réputation belliqueuse déjà établie, les peuples des confins sont généralement chargés d'une infinité de défauts et présentés comme dépourvus d'humanité. Ainsi, le sieur Amelot de la Houssaye (1634–1706), qui fut secrétaire à l'ambassade de France à Venise, dans sa traduction

---

<sup>74</sup> Jacob SPON, George WHEELER, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce, et du Levant, fait aux années 1675 & 1676*, Tome premier, La Haye, chez Rutger Alberts, 1724, p. 55.

<sup>75</sup> *Journal des sçavants*, 1666, p. 178.

<sup>76</sup> Charles DU FRESNE, sieur DU CANGE, *op. cit.*, voir p. 295–305.

<sup>77</sup> Doge de Venise et chroniqueur, décédé le 7 septembre 1354.

<sup>78</sup> Archidiacre Thomas de Split (1200–1268), auteur des *Historiae Salonitanae*.

<sup>79</sup> Charles DU FRESNE, sieur DU CANGE, *op. cit.*, p. 296.

de l'Histoire des Uscoques de Minuccio Minucci (début XVII<sup>e</sup> siècle), publiée à Paris en 1682, affirme dans la préface : « ...Il y aura toujours des Scelerats et des Voleurs, et qui pis est, protégés par les grans, sous des prétextes spécieux de Religion et de Justice, comme l'étoient les Uscoques par les Ministres de l'Archiduc de Graz, qui les préconisaient comme des Gédéonites et des Macabées, et même des Anges Tutélaires de la Chrétienté contre les Infidèles, quoi qu'ils lui attirassent les armes, et qu'ils missent tout en combustion... »<sup>80</sup>. Le récit d'un autre serviteur de la diplomatie française à Venise à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle illustre à la fois les a priori concernant un territoire toujours menacé par les Turcs et dont la dimension stratégique prime sur toute autre considération. Alexandre-Toussaint Limojon, sieur de Saint-Didier, qui, de 1672 à 1677, fut secrétaire du comte d'Avaux, ambassadeur de France près la république de Venise, témoigne de la conception française du rivage dalmate. Dans son ouvrage intitulé *La ville et la république de Venise* publié à Paris en 1680, l'auteur perçoit d'abord les peuples des rivages dalmates comme des ennemis des Turcs : « L'infanterie que la République entretient en temps de paix est presque toute composée de capelets, qui sont Esclavons, Morlaques et Albanais, c'est-à-dire de ces peuples au delà de la mer Adriatique, lesquels confinent avec les Turcs, dont ils sont si forts ennemis qu'ils ne sont jamais en paix avec eux ». Il précise : « Ils sont armés de longs sabres et de carabines, forts bons soldats et très affectionnés au service de la République »<sup>81</sup>. Durant les quelques années qui précèdent la Guerre de Succession d'Espagne, les tensions entre les Impériaux et la France conduisent à un surcroît d'intérêt pour ces frontières des possessions de la maison de Habsbourg. Dans ce contexte précis, la cartographie française produit plusieurs relevés des rivages de la mer Adriatique, lieu d'affrontement possible entre les forces navales françaises et les Impériaux. De la collaboration entre le Vénitien Vincenzo Maria Coronelli<sup>82</sup> et le Français Nicolas Sanson résulte une carte du golfe de Venise publiée en 1693<sup>83</sup>. Tandis qu'un nouveau soulèvement des Mécontents en Hongrie sous la conduite du prince hongrois François II Rakóczi, petit-fils de Pierre Zrinski, fragilise les Impériaux et menace de s'étendre à la Croatie, quelques cartes sont encore éditées en 1700 et 1703<sup>84</sup>. Au plan régional, la question hongroise s'impose davantage.

<sup>80</sup> Abraham Nicolas AMELOT DE LA HOUSSAYE, *Traduction de l'Histoire des Uscoques*, A Paris chez la veuve Loÿs Billaine, MDCLXXXII (1682). Traduction de l'œuvre de l'archevêque de Zadar, en Dalmatie vénitienne, Minuccio MINUCCI (1551–1604), *Historia degli Uscochi* scritta da Minucio Minuci arcivescovo di Zara, éditée à Venise en 1606 et en 1676, 1677, 1683 (e continuata dal P. M. Paolo dell'Ordine de'Servi). Dans les tables de l'ouvrage, certains renvois sont éloquentes : « Les confins produisent toujours des méchantes gens », « Les Peuples qui confinent ensemble ne sont jamais unis, Pourquoi », « Représailles ordinaires dans les Confins »

<sup>81</sup> Alexandre-Toussaint DE LIMOJON, sieur DE SAINT-DIDIER, *La Ville et la république de Venise*, 1 vol. in-12 de 904 pages imprimé à Paris en 1680, édition C. Delagrave, Paris, 1891, p. 204.

<sup>82</sup> Le franciscain vénitien Marco Vincenzo Coronelli (Venise, 1650–1718), encyclopédiste, cartographe et cosmographe de la Sérénissime République, se déplaça à Paris où il réalisa notamment les globes astronomiques dits de Marly pour Louis XIV.

<sup>83</sup> Vincenzo Maria CORONELLI, Nicolas SANSON, *Le golfe de Venise, avec ses principaux caps, promontoires (et) ports de mer. Dressé sur les mémoires les plus nouveaux du P(ère) Cornelli (et) autres*. Par le S(ieur) Sanson Geographe du Roy. A Paris, chez H(ubert) Jaillot, avec privilège du Roy, 1693.

<sup>84</sup> Vincenzo Maria CORONELLI, Jean Baptiste NOLIN, *Le royaume de Dalmacie, divisé en ses comtez, territoires et c(etera), La Morlaquie et la Bosnie*. Par le Père Coronelli Cosmographe de la Serenissime Republique de Venise. Dédié à Son Excell(ence) Monseigneur Monseigneur Jerome Venier, chevalier, ambassadeur de la Serenissime Republique de Venise pres de sa Majeste tres Chrestienne. Par ses très

Flux et reflux dans l'approche du concept d'une nation croate marquent le XVII<sup>e</sup> siècle, le paroxysme étant incarné par les projets politiques de Pierre Zrinski pendant la période éphémère des années 1660, au cours de laquelle émerge l'œuvre de Ioannes Lucius. Observons la concomitance des projets croates et de la stratégie diplomatique française en cette région du sud-est de l'Europe catholique. Tant par la connaissance de l'ouvrage de Ivan Lučić que par l'approche cartographique qui se consolide, l'attention de quelques érudits révèle l'existence historique d'une nation, voire d'un hypothétique État, dont le statut de royaume est judicieusement rappelé par l'exhumation de sources médiévales. De ce fait, une certaine présentation de la géographie et de l'histoire a préparé un projet politique trop vite interrompu. En estimant les informations délivrées par l'auteur croate, les érudits français posèrent un regard complaisant et valorisant sur un pays très périphérique, dont l'image fut ainsi précisée et renouvelée.

#### *Sažetak*

#### *FRANCUSKO POIMANJE HRVATSKIH KRAJEVA U 17. STOLJEĆU: RECEPCIJA DJELA IVANA LUČIĆA U TOM KONTEKSTU*

*Povijesna i zemljopisna djela francuskoga jezičnog područja početkom 17. stoljeća vrlo malo prostora posvećuju hrvatskim prostorima. Ako ih već i spominju, onda to čine u odnosu na granice oko kojih se spore mletačke, ugarske i otomanske vlasti. Inače se u navedenim djelima razgraničenja i zemljopisni pojmovi spominju, čini se, slučajno. U isto vrijeme, spomen na karolinške ratničke ekspedicije do rubova Bizantskog Carstva, na granice Hrvatske i Dalmacije, puno je bolje prikazan i valoriziran. Nadalje, 1660. godine, dakle za vladanja Luja XIV. (1643.–1715.), obilježene su francuskim diplomatskim i vojnim intervencijama na granicama Austrije i Otomanskoga Carstva.*

*Povoljno mišljenje Jeana Chapelaina u odnosu na povijesno djelo Ivana Lučića javlja se u trenutku kada francuska diplomacija održava povlaštene veze s hrvatskim banom. Mreža Chapelaineovih dopisnika potiče znanstveni pristup proučavanju povijesti hrvatskog naroda kako na jadranskom tako i na dinarskom i panonskom prostoru.*

*Ilirski nacrt koji razvija Ivan Lučić inspiriran je kartografijom koja opisuje hrvatska područja isključujući ih iz poistovjećivanja s Ugarskom.*

**KLJUČNE RIJEČI:** *Ivan Lucius-Lučić, Jean Chapelain, Francuska akademija, Johann Heinrich Boecler, Charles du Cange, znanstvene razmjene, hrvatska povijest*

---

humbles serviteurs le r(évérend) P(ère) Coronelli et J(ean) B(aptiste) Nolin, Paris, vers 1700. Voir également Guillaume DELISLE, *Carte de la Hongrie et des Pays qui en dependoient autrefois. Dressée sur un grand nombre de memoires et cartes manuscrites ou imprimees rectifiees par les Observations du c(om)te Marilli (Marsigli) et quelques autres.* Par Guillaume De l'Isle Geographe de l'Academie Royale des Sciences. A Paris, chez l'auteur sur le quai de l'Horloge, avec privilège du Roy pour 20 ans, 1703. Guillaume Delisle, géographe, (Paris, 1675–1726) fut reçu à l'Académie des sciences en 1702.